



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **lundi 03 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire
Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean Paul FÉLIX Adjoints au Maire

Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Antoine DAVENE de ROBERVAL, conseillers municipaux.

Etaient absents :

Thierry SEUTIN **donne pouvoir à** Jean-François GOYARD
Jennifer MONTEIRO **donne pouvoir à** Caroline HOFFERT

M Antoine DAVENE de ROBERVAL, est *désigné* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

BOIS DE CHAUFFAGE

M. Goyard fait part de la nécessité d'aider une administrée de la commune Me Claudine RIMBERT dans le financement de sa facture de bois de chauffage.

Cette attribution était habituellement déterminée dans le cadre du CCAS, dissous le 2 octobre 2017 (délibération N°31-2017).

M. Goyard met au vote et les membres du Conseil Municipal **DÉCIDENT** à l'unanimité de mettre en place pour l'année 2023 un bon de chauffage de 18 stères à 75 €, d'une valeur de 1 350 € en faveur de cette administrée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- d'accorder à Madame RIMBERT une aide de 1 350€. Cette dépense sera imputée au chapitre 6574

11 voix « pour »
0 voix « contre »
0 voix « abstention »

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Mis en ligne le :

